

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU 26 OCTOBRE 2023

Délibération n°2023-10-04

L'an deux mille vingt-trois et le 26 octobre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint-Michel-sur-Rhône, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

■ Nombre de membres en exercice	:	35
■ Quorum	:	18
■ Nombre de membres présents	:	22
■ Nombre de votants	:	29
■ Date de la convocation	:	18 octobre 2023

Objet : Économie - Attribution du marché de travaux pour l'aménagement de la ZAE de l'Aucize

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
CHAVANAY :	Mme Nathalie BÉAL (<i>Pouvoir de Mme Brigitte BARBIER</i>) -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, Mme Marcelle CHARBONNIER, M. Laurent CHAIZE -
MALLEVAL :	M. Thomas PUTMAN (<i>Pouvoir de Mme Christelle MARCHAL</i>) -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX, Mme Martine JAROUSSE, Mme Agnès VORON, M. Stéphane TARIN (<i>Pouvoir de M. Jean-François CHANAL</i>) -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	M. Jacques GERY (<i>Pouvoir de Mme Annick FLACHER</i>) -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI (<i>Pouvoir de M. Jacques BERLIOZ</i>) -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT (<i>Pouvoir de M. Patrick MÉTRAL</i>), M. Christian CHAMPELEY (<i>Pouvoir de Mme Véronique MOUSSY</i>) -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ, (<i>Pouvoir à Jean-Louis POLETTI</i>) -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL (<i>Pouvoir à Serge RAULT</i>), M. Yannick JARDIN, M. Jean-Baptiste PERRET, Mme Brigitte BARBIER (<i>Pouvoir à Mme Nathalie BÉAL</i>) -
CHUYER :	Mme Gisèle BONNAY -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL (<i>Pouvoir à M. Thomas PUTMAN</i>) -
PÉLUSSIN :	M. Jean-François CHANAL (<i>Pouvoir à M. Stéphane TARIN</i>), Mme Franceline COMAS -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER (<i>Pouvoir à M. Jacques GERY</i>) -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	Mme Sylvie GUISSSET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	Mme Véronique MOUSSY (<i>Pouvoir à M. Christian CHAMPELEY</i>).

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

PÉLUSSIN :	Mme Corinne ALLIOD KOERTGE.
------------	-----------------------------

M. Serge RAULT rappelle que par délibération n°23-02-11 du 2 février 2023, le conseil communautaire a approuvé le projet et autorisé le lancement du marché de travaux pour l'aménagement de la ZAE de l'Aucize sur la commune de Bessey pour un montant estimatif de travaux de 484 934.44 € HT.

Le marché a été lancé par procédure adaptée, ouverte à la négociation éventuelle avec une date limite de réception des offres au 29 septembre 2023.

Le marché est alloté en 3 lots :

01	Terrassements – Réseaux humides
02	Voirie
03	Espaces verts

Nombre de plis réceptionnés :

- Lot 1 : trois plis réceptionnés,
- Lot 2 : trois plis réceptionnés dont un pli et une lettre d'excuse de ne pas pouvoir candidater,
- Lot 3 : cinq plis réceptionnés.

Au regard du rapport d'analyse, la commission des marchés publics réunie le 17 octobre 2023 a validé le classement des offres pour les lots 1 et 2 et demandé une négociation pour le lot 3.

Il est proposé au conseil communautaire :

- Approuve l'attribution des lots de la consultation ainsi :
 - Lot 1 : Terrassements – Réseaux humides
Attributaire : Entreprise MONTAGNIER TP
Montant : 172 134.10 € HT
 - Lot 2 : Voirie
Attributaire : Entreprise BUFFIN TP
Montant : 146 874.00 € HT
 - Lot 3 : Espaces verts
Attributaire : Entreprise GENEVRAY
Montant : 68 491.45 € HT
- Autoriser M. le Président à signer les marchés ainsi que tout document relatif à l'application de la présente décision.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- Approuve l'attribution des lots de la consultation ainsi :
 - Lot 1 : Terrassements – Réseaux humides
Attributaire : Entreprise MONTAGNIER TP
Montant : 172 134.10 € HT
 - Lot 2 : Voirie
Attributaire : Entreprise BUFFIN TP
Montant : 146 874.00 € HT

○ Lot 3 : Espaces verts

Attributaire : Entreprise GENEVRAY
Montant : 68 491.45 € HT

- Autorise M. le Président à signer les marchés ainsi que tout document relatif à l'application de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance



Hervé BLANC

